



N°64 - septembre 2015 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2015

Approbation du dossier Ada'P de la commune

La mise en place d'un « Agenda d'Accessibilité Programmée » des bâtiments de la commune de Minversheim, permettra de satisfaire complètement aux obligations techniques édictées par la loi, à une échéance réaliste et avec une durée de réalisation compatible avec nos capacités budgétaires.

Vu les propositions du bureau d'architecte AEK, sis à La Wantzenau, qui a étudié et chiffré les différentes solutions possibles pour la mise aux normes de nos bâtiments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la commune de Minversheim, tel que proposé par le cabinet d'architecture AEK de La Wantzenau,
 - valide la programmation suivante :
 - o 2016 : Mairie-Ecole (aménagements intérieurs) estimés à 112 500 € HT
 - o 2017 : Mairie-Ecole (aménagements extérieurs) estimés à 29 400 € HT
 - o 2018 : Salle polyvalente (aménagements intérieurs et extérieurs) estimés à 53 100 € HT
 - o 2019 : Eglise (aménagement extérieurs) estimés à 13 100 € HT
- Soit un total de 208 100 € HT pour l'ensemble de l'agenda d'accessibilité.
- autorise le Maire à lancer les différentes actions inscrites dans cet Agenda pour sa mise en oeuvre sur la période 2016-2019
 - autorise le Maire à transmettre l'Agenda au représentant de l'Etat.

Avis sur l'adhésion d'Ettendorf au RPI Alteckendorf-Minversheim

Le Maire présente la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30/03/2015 « Demande d'adhésion au RPI Alteckendorf- Minversheim : autorisation donnée au maire pour entamer toutes les démarches nécessaires » à compter de la rentrée 2016-2017.

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30/03/2015,
VU la délibération prise le 2 avril 2012 par la Commune de Minversheim,
VU le haut niveau d'équipement numérique de nos salles de classe notamment les tableaux numériques interactifs,

CONSIDERANT :

- qu'il est primordial de préserver la qualité d'accueil et d'enseignement existante dans notre RPI,
- que la commune d'Ettendorf ne souhaite pas l'implantation de l'école intercommunale à Minversheim préconisée dans les conclusions de l'étude menée par le SDAUH en 2013-2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte** de la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30/03/2015 demandant l'adhésion au RPI Alteckendorf- Minversheim,
- **maintien son avis DEFAVORABLE à l'intégration de la commune d'Ettendorf au RPI Alteckendorf-Minversheim** (déjà émis en avril 2012), aux motifs suivants :
 - o une extension du RPI entraînerait des déplacements supplémentaires pour les élèves sur un nombre plus important de sites d'enseignements,
 - o la commune d'Ettendorf refuse d'intégrer une école intercommunale qui serait implantée sur le ban de Minversheim
- **maintient un avis FAVORABLE** à la création, à Minversheim, d'un groupe scolaire intercommunal avec accueil périscolaire, permettant d'accueillir, entre autres, les enfants d'Ettendorf, conformément aux conclusions rendues dans l'étude faite par le SDAUH

Acquisition d'une lustreuse pour la salle polyvalente

VU la vétusté de la machine en place à la salle polyvalente,

VU les devis obtenus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir une lustreuse modèle « Monobrosse Taski Ergodisk 1200 » auprès de la société ORAPI, sise 14 rue de l'industrie à Fegersheim, au prix de 1 995 € HT,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.

Acquisition d'un portique pour l'aire de jeux de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir un « pont de cordes » afin de compléter l'offre de loisirs proposée aux enfants devant la salle polyvalente,
- retient l'entreprise SATD, sise ZA Rue Creuse Fontaine à Russ, pour la fourniture et la pose de ce pont de cordes au prix de 1 710 € HT,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs y relatifs.

Divers

Etat civil

Mariage : Le 31 juillet 2015 Mme Sabine FINCK et M. Eric JACOBI, 25 rue Haute
Félicitations aux jeunes mariés.

Mme Angélique MINNI, née LECHNER, âgée de 86 ans est décédée le 26 septembre 2015.
La commune adresse ses sincères condoléances à la famille

Nouveaux arrivants

M. et Mme Marc MOUEZA et leur fils Johan au 4 rue du Stade
M. Sébastien GING et Mme Virginie BAEHL au 92 rue de l'Eglise
Qu'ils soient les bienvenus dans notre commune

Communiqué

Le bassin versant de la Zorn et du Landgraben a connu ces dernières décennies des inondations de la Zorn et de ses affluents et des phénomènes de coulées d'eaux boueuses. La mise en place des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire ont pour objet de nous protéger des inondations par des aménagements, l'amélioration de la prévision des crues et des dispositifs d'alerte mais également de **développer une culture du risque en entretenant la mémoire des inondations** auprès du public comme des élus. Les changements de domiciles, l'arrivée de nouveaux habitants, la diminution des liens communautaires, etc. font que, souvent, on perd le lien avec son territoire et son histoire. Or, se souvenir des événements passés, c'est mieux se préparer aux événements futurs. Pour cela, rien de plus profitable que de partager l'expérience et le savoir des anciens, avec les plus jeunes comme avec les nouveaux arrivants, dans le but de construire une culture du risque collectivement partagée.

Pour cela nous avons besoin de l'aide de tous. Vous connaissez des repères de crues oubliés, vous avez des informations personnelles relatives aux inondations ou aux coulées de boue (documents, témoignages, photographies, vidéos, cartes postales, etc.) actuelles ou anciennes ? Mettez-les à la disposition de tous soit en informant Juliette TRAUTMANN, animatrice PAPI au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn et à la Communauté de Communes de la région de Brumath (mail : juliette.trautmann@bas-rhin.fr/ Tél : 03 69 33 20 64), soit en les partageant sur le site www.orrion.fr (Observatoire Régional des Inondations en Alsace), créé par l'Université de Haute-Alsace. ORRION a pour objectif de permettre le partage des connaissances, des savoirs, des mémoires dans le but de construire une culture du risque collectivement partagée en Alsace.



Communauté
de Communes
de la Région
de Brumath

Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Bassin
de la Haute Zorn

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. **Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.**

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09